

A.E.A.
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 86 Rue Jean Jaurès, 09300 LAVELANET
903 629 863 RCS FOIX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31/05/2024

L'an 2024, le 31 mai, à 9 heures,

Monsieur **Antony GOMES ALVES**, demeurant 40 Rue Maréchal Joffre, 09300 LAVELANET,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 1 euro chacune, composant le capital social de la Société **A.E.A.**,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide d'étendre l'objet social à l'activité de « nettoyage industriel » à compter rétroactivement du 01/05/2024 et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

«

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- **Location avec ou sans conducteur de véhicules industriels et d'engins de bâtiment/travaux publics.**
- **Conducteur d'engins de bâtiment/travaux publics.**
- **Location avec opérateur de matériel de construction.**
- **Commerce de détail de matériaux de construction.**
- **Location d'autres matériels de construction et de travaux publics.**
- **Travaux publics.**
- **Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires (sans raccordement aux réseaux).**
- **Transport public routier de marchandises au moyen de véhicules de tous tonnages.**
- **Location de véhicules terrestres à moteurs et de matériels de transport terrestre (autres que les véhicules automobiles) sans chauffeur.**
- **Location de courte durée de voitures particulières et autres véhicules automobiles légers sans chauffeur.**
- **Nettoyage industriel.**

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé en la forme électronique par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Procès-verbal établi en la forme électronique le 31/05/2024.

Signature électronique :

Monsieur **Antony GOMES ALVES** :